

MRC DU HAUT-RICHELIEU Séance extraordinaire

Lundi 22 juin 2020 17h45 Ordre du jour

AVIS : En vertu de l'arrêté ministériel 2020-029 du 26 avril 2020, la séance est enregistrée et tenue sans la présence du public. Les élus y participent par téléphone, visioconférence ou physiquement. Ces dispositions exceptionnelles tiennent compte de la pandémie causée par la COVID-19.

17 h 45	Ouverture de la séance et constat que l'avis de convocation a été notifié tel que requis par le Code municipal.
	Adoption de l'ordre du jour et déclaration d'intérêts.
1.0	GESTION INTÉGRÉE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
1.1	Avis de motion du règlement 563 modifiant le règlement 221 relatif aux modalités et conditions administratives et financières du service municipal d'élimination des déchets et adoption du projet de règlement.
1.2	Avis de motion du règlement 564 modifiant le règlement 222 relatif aux modalités et conditions administratives et financières du service municipal d'enlèvement des déchets et adoption du projet de règlement.
2.0	<u>FONCTIONNEMENT</u>
2.1	<u>Finances</u>
2.1.1	Règlement 550 : Adoption.
2.1.2	Règlement 551 : Adoption.
3.0	SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE
3.1	Adoption du projet de modifications du SCRI de 2e génération.
3.2	Consultation publique : Nomination des membres de la commission et adoption.
4.0	<u>DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE</u>
4.1	Dossiers régionaux : Suivi.
4.2	Appui au projet de loi 61 visant la relance économique d'après pandémie.
4.3	Fonds régions et ruralité (FRR) : Entente sectorielle de développement pour l'économie et la main-d'œuvre en Montérégie 2020-2025 - Autorisation aux signatures.
5.0	<u>VARIA</u>
5.1	Tout autre sujet pourra être discuté si tous les membres sont présents.
6.0	PÉRIODE DE QUESTIONS
7.0	LEVÉE DE LA SÉANCE

N.B. Prochaine séance ordinaire des membres du Conseil de la MRC du Haut-Richelieu le mercredi 8 juillet 2020.